

Informations diverses

Adresses utiles / Déchets spéciaux :

Les objets non mentionnés peuvent être retournés aux points de vente ou amenés dans une entreprise mentionnée ci-dessous :

Thommen SA, Givisiez: 026 460 75 80

Haldimann AG, Morat: 026 411 95 00

Bühlmann Recycling AG, Villars-les-Moines: 026 672 33 08

Sanima, Guin (cadavres d'animaux): 026 492 04 52

Cente de collecte de produits carnés, Payerne (Tierkadaver): 026 660 36 12

Médicaments: Pharmacies

Ramassage :

Un plan de ramassage est établi annuellement par la commune en collaboration avec Haldimann AG, entreprise mandatée pour le ramassage des déchets. Le plan est ensuite publié sur le site internet et distribué dans chaque ménage.

Déchets ménagers :

Pour toute personne n'ayant pas d'emplacement fixe pour son container ménager : celui-ci peut être sorti au plus tôt la veille du ramassage et au plus tard à 7h00 du matin le jour du ramassage.

Selon l'article 1 et 2 du règlement relatif à la gestion des déchets, sous réserve d'accords intercommunaux (art. 107ss LCo), seuls les déchets produits sur le territoire communal peuvent être déposés dans les installations d'élimination désignées à cet effet par le Conseil communal.

Il est interdit de jeter ou de déposer des déchets en dehors des installations d'élimination autorisées. Le compostage des déchets dans des installations individuelles fait exception.